



ᐅᑎᐱᐅ ᐃᑕᕐᓂᑕᑎᓂᑦᐅ  
Kativik Ilisarniliriniq

9800 Cavendish #400  
Ville Saint-Laurent (Qc) H4M 2V9  
514 482 8220 | 1 800 361 2244 | Fax : 514 482 9539  
kativik.qc.ca

Montréal, le 12 février 2018

Larry Imbeault, président  
Association des employés du Nord québécois

Objet : Lettre d'engagement concernant l'application de la clause du transport de nourriture

Pour la durée de la convention collective 2015-2020 et aux fins de l'application de la clause 6-6.28 de la convention collective du personnel de soutien et de la clause 12-1.01 de la convention collective du personnel enseignant, la totalité de l'allocation nourriture peut être expédiée par fret aérien.

Rita Novalinga  
Directrice générale par intérim